

Service instructeur
DRT – SEES

3^{ème} Commission - N° 2007/II-30/25

Service consulté
DIF

**Routes Départementales
Transports et Infrastructures
Itinéraires cyclables
Schéma directeur de signalisation directionnelle**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de définir l'ensemble des liaisons du schéma directeur, leur numérotation et de présenter la procédure de concertation pour leur dénomination.

I – Schéma directeur de la signalisation directionnelle

La mise en œuvre d'un schéma directeur de signalisation sur l'ensemble du territoire haut-rhinois a pour objectif de rendre efficace le jalonnement de nos itinéraires. Le schéma directeur comprend deux grands axes :

- la mise en conformité de la signalisation directionnelle ;
- la définition et la mise en œuvre d'une signalisation touristique.

La méthodologie d'élaboration de ce schéma validée par votre assemblée le 30 mars 2006, comporte cinq étapes :

- la définition du cadre d'étude ;
- l'étude des pôles ;
- la définition des liaisons ;
- la mention touristique ;
- les fiches carrefours.

A l'issue des deux premières étapes, il vous est proposé de définir les liaisons, leur numérotation, ainsi que leur dénomination.

II - Définition des liaisons et numérotation des itinéraires

1 – *Définition des liaisons*

Suite à l'analyse du schéma départemental des itinéraires cyclables, il est possible de définir plusieurs types de liaisons :

- les liaisons Nord – Sud (Est, Centre, Ouest) ;
- les liaisons Est – Ouest et les liaisons complémentaires ;
- les liaisons de vallées et leurs liaisons complémentaires.

2 – *Principe de numérotation des itinéraires*

Afin de permettre le repérage des liaisons du schéma directeur, une numérotation similaire à celle des routes départementales, est nécessaire. La numérotation proposée repose sur le type de liaisons :

- Préfixe 1 : itinéraires Nord – Sud ;
exemple : liaison du Piémont des Vosges – n° 11 ;
- Préfixe 2 : itinéraires Est – Ouest ;
exemple : liaison Vosges – Artzenheim via Vogelgrun – n° 21 ;
- Préfixe 3 : itinéraires desservant les vallées ;
exemple : vallée de Sainte Marie-aux-Mines – n° 31.

L'ensemble des autres liaisons sera numéroté avec un chiffre complémentaire au numéro de la liaison avec laquelle elles se raccordent :

exemple : liaison transfrontalière Volgelsheim – Allemagne : n° 131.

Concernant les dessertes des collèges, elles seront aussi numérotées avec un chiffre complémentaire :

exemple : liaison Fortschwahr – n° 211.

III - Mention touristique

Afin de rendre cette signalisation accessible aux usagers, il paraît souhaitable de joindre un identifiant à cette numérotation. Cet identifiant se compose d'une abréviation et d'un nom.

1 - *Définition de l'abréviation*

L'abréviation pourrait être de type « IC » - Itinéraire Cyclable.

Cependant, ce vocable est sans doute trop restrictif par rapport à l'usage multimodal que doivent offrir les équipements réalisés. Aussi, l'abréviation « VV », pour Voie Verte, correspondrait-elle sans doute mieux à la volonté de favoriser tous les déplacements de type « modes doux » : cyclistes, piétons, rollers, joggers, personnes à mobilité réduite.

2 - *Dénomination*

La dénomination des liaisons sera établie sur la base d'une concertation comportant les étapes suivantes :

- étape 1 – envoi des dossiers comprenant une carte générale et une carte du canton à chaque Conseiller Général, afin de recueillir les propositions de noms pour chacun des itinéraires :

- date d'envoi des dossiers : avril 2007 ;

- délai de concertation : 2 mois.

- étape 2 – analyse des propositions

Cette étape vise à faire la synthèse des réponses et à proposer pour chaque liaison, le nom qui pourrait être retenu.

- délai : 1 mois.

- étape 3 – validation du nom des itinéraires

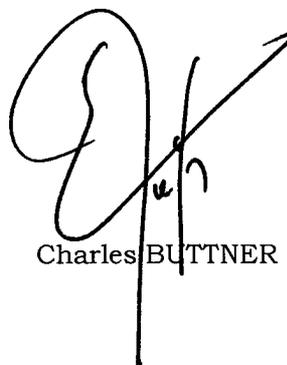
Le résultat de ce travail sera soumis à votre assemblée lors d'une prochaine session.

IV - Conclusion

Je vous demande de bien vouloir approuver :

- la procédure de numérotation des itinéraires du schéma directeur ;
- l'abréviation « VV » pour ces mêmes itinéraires ;
- la procédure de concertation pour la dénomination des liaisons.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER